

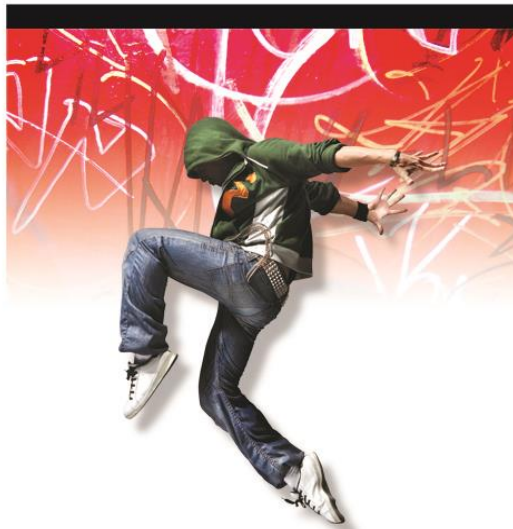
# REGROUPEMENT DES AUBERGES DU CŒUR DU QUÉBEC

– Mémoire –

***Le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire  
(PAGAC) :***

***Un élément essentiel tant pour le développement social du Québec  
que pour les jeunes un processus d'insertion à la société québécoise.***

**Présenté au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
dans le cadre de la consultation sur le PAGAC**



Le Regroupement  
des Auberges du cœur du Québec  
du Québec

---

Décembre 2019



## Les Auberges du cœur

Les **Auberges du cœur** sont des maisons d'hébergement jeunesse communautaires qui accueillent des jeunes en difficulté ou sans-abri âgés de **12 à 30 ans**. Ce sont des lieux d'affiliation, d'exercice de la citoyenneté et d'éducation populaire.

Ouvertes **7 jours par semaine, 24 heures par jour**, les Auberges du cœur offrent le **gîte** et le **couvert**, un milieu stable et une **écoute** active, un **soutien** et un **accompagnement**.

Chaque année, ce sont plus de 3 500 jeunes qui sont hébergés et accompagnés en post-hébergement. Cela représente plus de 300 lits offerts, 80 000 nuitées annuellement et plus de 150 places en appartements supervisés et en logements sociaux.

La première maison d'hébergement jeunesse a été fondée dans les années 1970 afin de répondre à la réalité de l'itinérance des jeunes.



## Le Regroupement des Auberges du cœur du Québec

Fondé en 1987

Regroupe 30 Auberges situées dans 10 régions.

Ses objectifs sont de :

- Regrouper les maisons d'hébergement jeunesse du Québec
- Servir de carrefour d'opinions et de services pour les Auberges du cœur du Québec
- Défendre et promouvoir les intérêts de ses membres et les représenter, au besoin, auprès d'associations similaires, auprès d'organismes gouvernementaux, ainsi qu'auprès de la population
- Participer à la promotion et à la défense des intérêts des jeunes en difficulté
- Promouvoir la reconnaissance de l'hébergement jeunesse communautaire
- Défendre l'autonomie et l'action des maisons d'hébergement jeunesse
- Favoriser l'implantation des maisons d'hébergement jeunesse

## Table des matières

1	INTRODUCTION.....	4
2	L'AUTONOMIE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES AUTONOMES : UNE RAISON D'ÊTRE ET UNE CAPACITÉ D'AGIR.....	6
3	LE FINANCEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX : UN PROGRAMME-LOTÉRIE ?.....	8
4	POUR UNE VISION LARGE ET CONCERTÉE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	10
5	RECOMMANDATIONS .....	12

# 1 INTRODUCTION

En septembre 2001, le Gouvernement du Québec adoptait une politique gouvernementale qui balisait les rapports entre celui-ci et l'ensemble des organismes communautaires autonomes (et non autonomes). Dans les faits, cette politique a été vue par les organismes communautaires autonomes comme un élément déterminant dans la protection de l'autonomie de ceux-ci quant à leur capacité à définir leurs modes de gestion, leurs orientations et leurs pratiques.

Sauf exception, la précarité – souvent extrême – demeure la réalité pour la très grande majorité des groupes et regroupements, et ce, dans un contexte où, trop souvent, les gouvernements antérieurs ont désinvesti par des politiques d'austérité qui ont fait mal aux populations vulnérables, notamment les jeunes en difficulté, au moment où des problématiques en croissance ou en émergence continuaient d'exiger plus de ressources et d'investissements.

De fait, en l'absence d'une vision large en matière de développement social, le gouvernement se contraint à répondre aux situations d'urgence qui percent les médias et d'aller prioritairement au secours des organisations du réseau public, celles dont il a la responsabilité directe et dont il doit rendre des comptes à la population. En ce qui concerne les jeunes, c'est notamment la Protection de la jeunesse qui, de manière régulière, appelle à l'aide parce qu'elle n'arrive jamais à endiguer le flot de demandes et de besoins émergeant de la population. Année après année, les signalements et les prises en charge augmentent alors qu'à l'adoption de la Loi de la protection de la jeunesse, il y a plus de 40 ans, on visait à éliminer la violence et la négligence faites aux jeunes et aux enfants. Qu'avons-nous raté pendant toutes ces années? Est-il possible de repenser le soutien aux familles, aux jeunes et aux enfants, notamment celles et ceux qui sont dans des situations en mobilisant davantage le milieu et en mettant l'accent sur la prévention et le développement de la capacité d'agir des familles. De telles approches pourraient être étendues à plusieurs autres situations.

On considère trop souvent les organismes communautaires comme un réseau parallèle aux services publics alors, qu'à maints égards, ils permettent d'éviter plusieurs prises en charge lourdes, intrusives et coûteuses.

Pour un grand nombre de citoyen.ne.s qui sont confronté.e.es à des situations difficiles, faire appel au « réseau public » devient une décision toujours reportée tant l'expérience vécue par eux-mêmes, leur famille ou des proches apparaît comme une perte de contrôle de leur vie accentué par les délais, les changements de personnes responsables, etc. Ce n'est qu'en dernier ressort qu'un grand nombre de situations seront portées à l'attention des services publics qui doivent alors composer avec des situations dégradées.

Le prochain PAGAC doit faire plus que reconnaître et protéger l'autonomie de l'action communautaire, il doit être porté par une vision du développement social et faire des organismes communautaires autonomes des acteurs majeurs ayant les moyens d'assumer pleinement leurs rôles et leurs missions.

Le présent mémoire reflète la réalité des Auberges du cœur et notamment les difficultés qu'elles rencontrent à faire reconnaître la nécessité de prioriser le soutien aux jeunes, notamment celles et ceux qui, dans leur court parcours de vie, ont rencontré des situations de blocage, voire d'exclusion, et tentent de reprendre du contrôle sur leur vie et leur avenir.

Tous ces jeunes ne sont pas que des « victimes » d'un système, certains ont fait des erreurs de parcours, de mauvais choix, mais il semble que, pour eux, les deuxièmes chances sont de plus en plus difficiles à obtenir. Sitôt que, pour une raison ou une autre, ils quittent le chemin tracé, les exigences pour y revenir ne cessent d'augmenter ou on les dirige vers des voies de traverse.

Le mémoire reflète également le fait que, malgré la reconnaissance accordée par la politique gouvernementale de l'action communautaire, les difficultés, voire la précarité, des maisons d'hébergement jeunesse membres du RACQ pour offrir un soutien à la hauteur des besoins et attentes de ces jeunes ne cesse d'augmenter.

Dans certains cas, on parle même de crise. L'embauche et la rétention du personnel sont un casse-tête insoluble. Certes, partout on parle de pénurie de main-d'œuvre, mais il ne s'agit plus que de pénurie lorsqu'on n'est pas compétitif sur le marché de l'emploi. La situation de l'emploi dans certaines Auberges du cœur prend la forme d'une porte tournante. Dans un cas, l'an dernier, on a compté 17 départs, plusieurs ne demeurant que quelques mois, le temps de trouver de meilleures conditions de travail ailleurs.

Ça peut entraîner des choix difficiles : ne plus accueillir certaines situations trop lourdes comme on le faisait jusqu'alors, réduire ou couper certains services ou éléments de prise en charge, etc. Ce sont des jeunes en besoin de soutien et d'accompagnement pour prendre leur place et contribuer à la société qui en paient le prix, souvent pour longtemps.

Est-ce que le prochain Plan d'action gouvernemental prendra en considération ces jeunes? Sinon, sans une vision plus large du développement social du Québec et de l'importance du rôle joué par les organismes communautaires autonomes, telles les Auberges du cœur, et d'un soutien financier conséquent, le prochain PAGAC risque de porter davantage de bonnes intentions que de résultats.

## 2 L'AUTONOMIE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES AUTONOMES : UNE RAISON D'ÊTRE ET UNE CAPACITÉ D'AGIR

Dans une Auberge du cœur, l'autonomie de l'organisme, c'est d'abord celle des jeunes pris tant individuellement que collectivement.

« Quand je suis arrivé à l'Auberge du cœur X, on m'a demandé qu'est-ce que je voulais faire. Je n'ai pas su quoi répondre. C'est la première fois de ma vie qu'on me posait cette question » (*témoignage d'un jeune ayant passé de nombreuses années pris en charge par la DPJ*).

La situation décrite par cet ex-résident d'une Auberge du cœur illustre assez bien une caractéristique importante des organismes d'action communautaire autonome jeunesse face aux divers services publics. Les jeunes s'y définissent comme personne plutôt que comme problématique, comme « projets » plutôt que comme symptômes ou besoins. Certes, entre la situation vécue par les jeunes et l'atteinte de leurs projets, les besoins et problématiques apparaîtront comme des difficultés ou obstacles à surmonter. Pour un grand nombre de situations, on devra avoir recours à des ressources spécialisées, notamment du réseau public, mais le contexte est différent. Dans ces cas, l'équipe d'intervention de l'Auberge s'assurera de la préparation et du suivi des rendez-vous et consultations de même de faire le lien entre ces rencontres et une démarche plus large et motivante que leur simple prise en charge ou résolution de problématiques particulières.

L'autonomie des organismes communautaires est perçue par plusieurs comme un problème parce « qu'on ne les contrôle pas et on ne peut pas leur dire quoi faire » et qu'ils ne s'inscrivent pas dans une logique d'organisation de services en fonction de résultats prédéfinis et attendus. Nous considérons plutôt qu'elle est une force qui permet de s'ajuster continuellement aux situations vécues par les personnes les plus vulnérables et à leur environnement toujours changeant. Dans bien des situations, les organismes communautaires demeurent les premiers à identifier les problématiques émergentes et à développer des pratiques pour y répondre. Ils agissent comme des laboratoires du changement social.

Aux corridors ou à la continuité de services mis de l'avant par les services publics depuis des années, nous répondons par une continuité de lien qui a davantage de sens pour le jeune concerné. Il a défini ses objectifs et ses projets et toutes démarches faites prennent sens par l'accompagnement qu'ils ont. Elle s'incarne encore davantage dans un contexte de maison d'hébergement en opération 24 h/jour et 7 jours par semaine en cohabitation entre les jeunes résidents et l'équipe d'intervention où il est possible de répondre aux demandes souvent pressantes des jeunes « en temps réel » et non par prise de rendez-vous aux échéances et durées aléatoires.

Au-delà de la capacité de s'ajuster à la situation et au parcours particuliers de chaque jeune, il y a aussi celle d'adapter rapidement le soutien et l'accompagnement en fonction de l'évolution ou l'émergence de problématiques identifiées *in situ*. Un incident arrive et on peut « récupérer » la situation immédiatement, non des jours, voire des semaines plus tard, lorsqu'un rendez-vous est disponible.

Par leur approche « globale » qui prend en compte l'ensemble de la situation des jeunes, incluant leur environnement social, les Auberges du cœur sont confrontées et doivent tenir compte de l'ensemble de leurs difficultés et contraintes. Les réalités émergentes apparaissent dans l'immédiateté et non après études et recherches pour les documenter. Face à ces nouveaux défis, on s'informe, on se forme et surtout on partage, notamment lors des nombreuses occasions créées dans le cadre de la vie associative du Regroupement des Auberges du cœur (RACQ).

Les Auberges du cœur sont d'ailleurs régulièrement sollicitées pour participer à des recherches à la fois pour documenter de telles réalités émergentes ou le type de soutien développé. Nous sommes trop souvent dans l'obligation de prioriser et décliner de telles demandes faute de moyens pour bien soutenir notre participation.

Enfin, les pratiques d'affiliation sociale sont particulièrement importantes pour ces jeunes au réseau social inexistant ou problématique. À partir des liens privilégiés créés dans la maison d'hébergement, tant auprès des intervenant.e.s que des autres résidents, voire ex-résidents qui viennent faire leur tour et partager leur expérience, les jeunes apprennent à se constituer un réseau social soutenant et cette expérience se transpose ensuite dans leurs milieux de vie.

Les pratiques de post-hébergement permettent de poursuivre, au-delà du séjour en Auberges, l'accompagnement et souvent éviter ou rattraper autant que possible les situations de désorganisation si fréquentes chez les jeunes vulnérables.

L'autonomie des Auberges du cœur, cette capacité qu'elles ont de déterminer leur mission et leurs pratiques, correspond à celle des jeunes à participer à la définition de leurs objectifs en égard de leurs capacités, leur rythme et les changements de contexte inévitable auxquels ils sont confrontés.

C'est une force qui nous permet d'évoluer et de nous ajuster continuellement aux nouvelles réalités et nouveaux besoins des jeunes. C'est sur cette base que nous considérons être, non pas dans un réseau parallèle aux services publics ou autres, mais des acteurs significatifs pour le mieux-être des jeunes et des communautés.

Là où le bât blesse, c'est dans l'inadéquation des moyens pour assumer pleinement notre rôle et notre mission.

### 3 LE FINANCEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX : UN PROGRAMME-LOTÉRIE ?

Lorsqu'on examine le portrait du financement des organismes communautaires par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), certains constats sautent aux yeux : iniquité et irrationalité.

L'iniquité est partout entre organismes comparables, voire semblables, entre régions, entre secteurs d'intervention, etc. Rien ne permet d'expliquer ces écarts sauf une certaine part de décisions non assumées et un laisser-faire institutionnalisé. Et c'est sans compter sur le cul-de-sac kafkaïen qui revoie les demandes aux régions lorsqu'on s'adresse au ministère « On n'y peut rien, le PSOC est régionalisé » et au ministère lorsqu'on s'adresse aux instances régionales « On n'y peut rien, c'est le ministère qui tient les cordons de la bourse ».

Il semble que seules des crises médiatisées réussissent à faire bouger le MSSS en investissant un peu plus pour éteindre les feux, mais on ne règle aucunement les questions d'iniquité, au contraire. Toutes les problématiques ne rejoignent pas la population avec la même sensibilité et toutes les organisations n'ont pas les mêmes ressources pour plaider leur cause dans l'espace public.

Au cours des années 90, le ministère de la Santé et des Services sociaux procédait à la régionalisation de ses services, notamment par la création des Agences régionales de la Santé et des Services sociaux qui se voyaient confier la gestion du financement des organismes communautaires de leur territoire via le PSOC. Le RACQ avait alors appuyé ce mouvement vers la régionalisation qui permettait de mieux adapter le développement des services en fonction des besoins particuliers de chaque région et, sur cette base, l'appuie toujours.

Cependant, si dans ce mouvement de régionalisation, on s'est assuré de l'équité de financement des services gouvernementaux entre les régions, il en a été tout autrement de celui des organismes communautaires.

Durant les années précédant cette réforme, plusieurs nouveaux organismes communautaires avaient vu le jour et étaient dans des situations très différentes quant à leur niveau de financement en fonction de leur historique de financement ou les priorités gouvernementales d'alors. Ces écarts se retrouvaient entre organismes ayant la même mission, dans ces catégories comparables ou selon leur région d'appartenance. Pour tous ces organismes, on a « gelé » alors l'état du financement. Certains avaient un billet « gagnant » (jamais pour le gros lot!) et d'autres un billet perdant (sans grandes consolations).



Depuis, sauf exception pour certains groupes ou organisations, l'essentiel du rehaussement du financement a été constitué de l'indexation annuelle de la subvention établie à ce moment de sorte que les écarts n'ont fait que grandir.

Aucune logique ne sous-tend ces écarts de financement et bien peu est fait pour les réduire. Aucun autre type d'organisations n'aurait pu soutenir ces iniquités et continuer d'assumer leur mission et leurs responsabilités vis-à-vis leurs usagers comme les organismes communautaires, notamment les Auberges du cœur, l'ont fait jusqu'à présent.

Le sous-financement chronique n'a pas seulement un effet sur la « quantité » de soutien offert, mais également sur la vie des organismes. D'une part, on doit courir sans cesse pour trouver de nouvelles sources de financement : organiser des activités de financement, remplir des demandes de dons ou de subventions, multiplier le temps mis à remplir des formulaires et faire les suivis. D'autre part, en raison de la pénurie de main-d'œuvre qui affecte un grand nombre d'employeurs, on est sans cesse en recrutement, en formation de personnel et en manque de travailleuses et travailleurs. Tout ce temps consacré à tenir debout les organismes, à gérer la fragilité de certains acquis est du temps de moins pour les jeunes et la consolidation du soutien offert. À la précarité des jeunes que nous accueillons correspond une précarité de nos organisations.

Certes, les divers gouvernements ont fait des investissements dans les services sociaux, mais davantage en fonction de problématiques (santé mentale, suicide, itinérance, exploitation sexuelle, etc.) que des personnes et, lorsqu'on s'inquiète de la situation des jeunes, c'est soit eu égard à certains objectifs précis (éducation, travail, etc.) ou alors dans les services tels que ceux de la protection de la jeunesse. On répond aux crises ou aux pressions médiatiques. On s'adresse alors davantage aux problèmes, souvent dans l'abstraction des personnes, de ce qu'elles veulent et vivent.

La politique de reconnaissance de l'action communautaire identifie les organismes de la communauté comme des agents de transformation sociale pour plus de justice afin que chacun.e ait les opportunités de mener une vie digne et de contribuer au mieux-être collectif. Force est d'admettre qu'au plan de la situation et du soutien des jeunes plus vulnérables, les objectifs n'ont pas été atteints. En matière de prévention et d'accompagnement de ces jeunes, on attend les situations de grandes difficultés – voire de crises – pour bouger... trop tard. Est-ce parce qu'ils n'ont ni les moyens ni le poids social pour faire bouger les choses? Autant eux que les organismes qui leur viennent en aide semblent avoir tiré le billet perdant à la loterie du soutien gouvernemental aux organismes communautaires.

Si nous pouvons espérer quelque chose du prochain PAGAC, c'est qu'il inscrive prioritairement la notion d'équité en matière de reconnaissance et du financement des organismes communautaires. Qu'après des décennies de laisser-faire, le Québec doit se doter d'un réseau d'organismes communautaires – notamment en matière jeunesse – qui cesse d'être dans la précarité tout en devant répondre à des besoins plus nombreux et plus criants.

## 4 POUR UNE VISION LARGE ET CONCERTÉE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le Québec est face à des défis importants au plan social qui ont des implications sur l'ensemble des autres secteurs : démographique, économique, culturel, politique, etc. notamment, par le vieillissement de la population, le besoin d'intégrer de nouveaux arrivants venant de tous horizons, des écarts croissants de revenus, des problématiques de santé mentale qui augmentent sans cesse et qui méritent davantage que seulement des soins médicaux, etc. Chaque région est, d'une manière ou d'une autre, confrontée à ces défis qu'elle doit relever. De fait, chacune doit composer avec une facette particulière d'une société en pleine mutation.

À cet égard, le développement social doit être une priorité où le prochain PAGAC aura une place importante. En effet, de tout temps, les organismes communautaires autonomes ont été à l'avant-garde du changement social et ont souvent montré la voie des orientations à prendre.

Cependant, le développement social est, pour ainsi dire, devenu absent des préoccupations des gouvernements. Certes, on fait des lois, on développe des programmes, on soutient des initiatives, mais surtout on répond aux urgences, aux crises, aux manques. On priorise le « Qu'est-ce que ça donne? » plutôt que le « Où ça nous mène? ».

Une large part de la responsabilité du développement social a été dévolue aux municipalités et pouvoirs locaux. Sauf dans les grandes agglomérations, elles ont rarement les moyens de se doter de mesures et ressources qui feront une réelle différence. De plus, l'essentiel de leur mission consiste à mettre en place des services de proximité en réponse aux besoins immédiats de leur population. Avec des moyens limités, une expertise minimale et l'absence de vision plus large (chacun fait ce qu'il pense devoir faire sans vraiment pouvoir tenir compte des initiatives des villes ou régions voisines), il n'y a pour ainsi dire plus de perspective large et ambitieuse en matière de développement social.

On retrouve également cette absence de vision globale lorsque certains services publics ou organisations démarrent des services à la population qui dédoublent ce qui existe déjà sur le terrain ou développent des activités hors de leur champ d'expertise du simple fait que du financement est disponible et qu'il faut présenter « quelque chose ». On réinvente la roue plutôt que de renforcer le moteur. La reconnaissance qui semble acquise par la PAGAC ne semble pas avoir d'effet sur le terrain face à ce type d'initiatives.

Tandis que ceux-ci, en situation de précarité, luttent pour assurer un soutien adéquat aux personnes, notamment aux jeunes, d'autres s'installent sur le terrain avec des sommes qui descendent « d'en haut » sans s'inquiéter si c'est la meilleure organisation au bon endroit. Il y a manque de cohérence par absence de concertation qui apparaît alors comme un principe vide de sens si elle ne s'inscrit pas dans une reconnaissance de la

mission des organismes communautaires autonomes, de leur mission et de l'expertise qu'ils ont développée.

Depuis des décennies, les organismes communautaires ont accompagné la population québécoise, notamment dans sa part la plus vulnérable, pour qu'elle participe le plus pleinement possible au développement du Québec. Sans doute, il reste beaucoup à faire, mais il n'en demeure pas moins que le Québec se distingue des autres sociétés d'Amérique du Nord par la richesse de sa vie politique, sociale et culturelle. Les organismes communautaires ont participé pleinement à cette évolution et entendent continuer de le faire.

Il ne s'agit pas de seulement renforcer un filet de sécurité sociale pour les plus vulnérables, mais de se doter des ressources permettant à chaque personne de développer son potentiel autant pour avoir une bonne vie que pour contribuer au mieux-être collectif. Pour l'essentiel, c'est aussi la mission d'une très large part des organismes communautaires comme les Auberges du cœur.

On estime que depuis l'ouverture des premières maisons d'hébergement jeunesse communautaire au milieu des années 70, ce sont plus de 80 000 jeunes qui y ont été accueilli.e.s et pour qui leurs séjours a fait une petite, une grande ou une énorme différence dans le cours de leur vie. Ils et elles sont devenu.e.s de meilleurs citoyens, mieux à même de participer à la vie économique, sociale et culturelle de leur communauté, de devenir de meilleurs citoyens, de meilleurs parents ou mêmes grands-parents.

C'est ainsi que nous souhaitons que le gouvernement considère notre contribution à la société québécoise et non pas seulement comme une réponse particulière à certains jeunes au profil atypique.

Si on devait définir notre mission pour ce qu'elle est réellement, on constaterait que les jeunes qui font appel aux Auberges du cœur sont, d'une manière ou d'une autre, face à des situations de blocages et n'arrivent plus à se projeter de l'avant tant l'avenir apparaît fermé. Notre tâche consiste à les aider à se remettre en marche avec plus de moyens et de confiance et surtout – nous veillons par les pratiques de post-hébergement – à se maintenir en marche même si de nouveaux obstacles se dressent devant eux.

C'est cette vision d'une personne, d'une communauté et d'un Québec qui va de l'avant qui fait sens de notre travail. Nous estimons que cette vision doit soutenir tout nouveau PAGAC. Il ne s'agit pas de mettre cette approche en opposition avec celles qui proposent de s'attaquer à des problématiques particulières ou visent à développer des compétences précises (vers l'emploi, la formation, etc.). Au contraire, une approche plus globale axée sur les projets, les intérêts et les objectifs des jeunes en tenant compte de leur rythme et leur environnement donnent à ces jeunes une capacité d'agir et de progresser plus grande. Chaque forme de soutien renforce l'autre.

## 5 RECOMMANDATIONS

**Recommandation 1 :** Prioriser la mise en place de programmes visant à assurer l'équité du soutien financier accordé aux organismes communautaires selon leur typologie et leur mission. S'assurer également que ces organismes disposent d'un financement adéquat pour remplir pleinement leur mission, notamment par la rétention de leur personnel par la compétitivité des conditions de travail offertes.

**Recommandation 2 :** Documenter la capacité d'adaptation des organismes communautaires autonomes face à l'évolution des besoins et attentes des jeunes et de leur environnement afin de mieux faire reconnaître la valeur ajoutée de leur autonomie.

**Recommandation 3 :** S'assurer que tout développement de services financés par l'État soit cohérent, fasse l'objet d'une concertation avec le milieu et ne dédouble pas les activités déjà en place, notamment celles développées par les organismes communautaires, et qu'ils tiennent compte de l'expertise développée.

**Recommandation 4 :** En concertation avec les divers acteurs du milieu, notamment les organismes communautaires autonomes, développer une vision plus large du développement social et s'assurer, dans le respect de leur autonomie, de leur participation aux éventuels plans de développement social.



---

**Pour plus de renseignements**

Regroupement des Auberges du cœur du Québec  
4246, rue Jean-Talon Est  
Tour Sud, bureau 16  
Montréal (Québec) H1S 1J8  
514 523-8559  
[info@aubergesducoeur.org](mailto:info@aubergesducoeur.org)  
[www.aubergesducoeur.org](http://www.aubergesducoeur.org)

---